



MICROFICHE N°

05175

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 1

CN3 A 5175

REPUBLIQUE TUNISIENNE
-0-
MINISTERE DE L'AGRICULTURE-
-0-
OFFICE DE L'ELEVAGE ET DES
PATURAGES
-0-

II-Aménagement Hydroagricole de la région
d'EL HAFIDIA

Irrigation par Aspersión
.....

CONSULTATION
.....



Fourniture de matériel annexe pour l'équipement du réseau mobile
d'irrigation par aspersion

- I - Soumission
- II - Cahier des prescriptions spéciales
- III - Bordereaux des Prix et Devis Estimés

Documentation appartenant à la Bibliothèque
de la Direction E.G.I.H.
30, Rue Jean Savary - TUNIS

Documentation appartenant à la Bibliothèque
de la Direction E.G.I.H.
30, Rue Jean Savary - TUNIS

JUILLET 1982.

REPUBLIQUE TUNISIENNE
-0-
MINISTRE DE L'AGRICULTURE-
-0-
OFFICE DE L'ELEVAGE ET DES
PATURAGES
-0-

[I]-Aménagement Hydroagricole de la région
d'EL HARTHA

Irrigation par Aspersión
.....

CONSULTATION
.....

Fourniture de matériel annexe pour l'équipement du réservoir mobile
d'irrigation par aspersion

- I - Soumission
- II- Cahier des prescriptions spéciales
- III-Bordereaux des Prix et Devis Estimatif

JUILLET 1982.

Documentaire permanent et stabilisé
de la D.G.A. (D.G.A.)
30, Ave. Habib Bourguiba - TUNIS

- * S O U M I S S I O N * -

[-] AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLE DE LA REGION D'EL-HADIDA
IRRIGATION PAR ASPERSION

FOURNITURE DU MATERIEL ANNEXE POUR L'EQUIPEMENT DU
RESEAU MOBILE D'IRRIGATION

A Monsieur le President Directeur Général de l'Office de l'Elevage
et des Paturages - 30, Rue Alain Severy- TUNIS -

Je soussigné :
.....
profession domicile.

Faisant élection de domicile à Tunis (1)

et agissant en qualité de

de la société

dont le siège est à :

(adresse complète)

Société : (société et

type de société, anonyme, en nom collectif, à responsabilité limitée....

.....) après avoir examiné le dos-

sier d'appel d'offres relatif à l'équipement Hydro-Agricole des Périmètres

d'irrigation de la région d'El-Mebbia et après m'être personnellement rendu-

compte des conditions dans lesquelles devront être livrées installées et essayées

les fournitures et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma res-

ponsabilité, la nature des fournitures et les difficultés de leur exécution

et leur livraison .

1/ -Me soumette et m'engage à étudier et exécuter et à livrer l'ensemble des fournitures prévues conformément aux règles de l'art et aux documents joints à l'appel d'offres et moyennant les prix d'application du bordereau des prix que j'ai annexé à la présente soumission

Le montant de mon offre s'élève à la somme totale de

..... Dinars (montant exprimé en toutes lettres et en chiffres).....

2/ -M'engage, si ma soumission est acceptée, à respecter la date de livraison prévue dans le cahier C.P.S.....

3/ -M'engage, si ma soumission est acceptée à fournir et à exécuter dans les formes approuvées par vous, la garantie d'une compagnie d'assurance ou d'une ^{Banque} dont le choix sera soumis à votre agrément et qui sera, pour le bonne exécution du Marché conjointement et solidairement responsable avec moi jusqu'à concurrence d'une somme égale à (... ..) montant exprimé en toutes lettres et en chiffres.

4/ -Accepte de rester lié par ma soumission pendant un délai de cent cinquante (150) jours à compter de la date fixée pour la remise des offres.

5/ -Avent signature du marché définitif, la présente soumission acceptée par vous viendra engagement entre nous.

6/ -Ai bien noté que vous n'êtes pas tenu de retenir la soumission la moins disante ou même de donner suite à votre appel d'offres, pour quelques motifs que ce soit et que je ne peux prétendre être indemnisé de ce fait.

7/ -Le maître de l'oeuvre se livrera des sommes qui me sont dues pour l'exécution du marché à mon compte N°.....ouvert à l'agence de à Tunis pour le port en dinars et à mon compte N°)ouvert à l'agence de à pour le port en devises.

Fait à..... le.....
Lu et accepté le fournisseur
LE.....

REPUBLIQUE TUNISIENNE

-0-

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

-0-

OFFICE DE L'ELEVAGE ET DES
PATURAGES

-3-

[1]-Ménagement Hydroagricole

de la Région de L'AMBIJA.

Irrigation par Aspersión

Consultation

Fourniture du matériel annexe pour l'équipement du Réseau Mobile
d'irrigation par Aspersión.

II Cahier des Prescription spéciales.

JULLET 1962.

Indications Générales

ARTICLE 1 , Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la fourniture l'installation et les essais relatifs au matériel annexe d'arrosage par aspersion déjà installé au Projet d'El Habibia Périmètre de Chaouat et Lerdein)

- 40.000 mètres linéaires de tube souple en polyéthylène
Type tricoflex diamètre nominal 25 mm.
- 800 Colliers de serrage pour tube souple DN : 25 mm
- 800 pièces coudées avec chaînette d'accrochage en Acier galvanisé 1" (26 / 34) d'un côté lisse pour engorgement dans la soupape d'aspersion existante 1" (26/34) de l'autre côté fileté male pour montage du raccord express de 1" (26/34)
- 1600 paires de raccord express en bronze de 1" (26/34) comprenant 1/2 raccord taraudé femelle de 1" (26/34) pour montage sur tuyauterie coudée et 1/2 raccord connelé pour montage de tuyau souple DN : 25 mm .
- 200 traineaux pour irrigation par aspersion comprenant deux SKTS de 80 cm de longueur chacun avec un écartement de 10 cm environ. Le traineau doit comporter un tube coudé en acier galvanisé de 1" (26/34) fileté male d'un côté pour montage du raccord express, et rattachonné de l'autre côté pour recevoir le type support de l'arroseur existant (h = 1,40m) le tout relié au Ski formant dans sa partie supérieure un collier guide pour le montage et démontage du support d'arroseur .

Les traineaux doivent être stables et équilibrés pendant le fonctionnement et les manœuvres de déplacement par traction manuelle (changement de position du traineau) .

Les traineaux vont être utilisés pour des cultures fourragères diverses et des cultures industrielles : tournesol, sorgho - grain etc...

Les fournitures objet de cette consultation seront conformes aux cahiers des charges techniques adoptant les normes internationales.

.../...

Spécifications particulières de la Fourniture

ARTICLE 2 :

1°) Tubes souples :

Ces tubes doivent être revêtus intérieurement en polychlorure de vinyle noir ou produit similaire recevant une armature de fils en fibre de polyester tricoté ou d'une armature composée d'une tresse textile à haute ténacité.

Ces tubes doivent être revêtus extérieurement d'un produit très résistant aux intempéries et à l'abrasion et surtout à la chaleur solaire qui pourra atteindre facilement 50°C en période d'été. Ces tubes doivent être fabriqués pour une pression de service normale de 10 Kg/cm². Ils doivent résister à une pression d'éclatement de 20 Kg/cm².

2°) Spécifications propres au raccordement du tube souple et du traineau.

Le système d'irrigation prévoit le montage d'arroseur sur traineau. Ce dernier est raccordé à la conduite d'arrosage (rampe DN : 76 mm) par un tube souple de longueur 45 mètres et de 25 mm de diamètre.

Pour faciliter le service d'irrigation (transport et déplacement du matériel), l'accouplement rapide doit être prévu entre la rampe (tuyau DN : 76 mm) et le tube souple d'une part et le traineau et le tube d'autre part. Le Branchement du Tube souple doit se faire par un coude rigide pour empêcher le pli dans le tube. Une soupape à fermeture automatique permettant l'accouplement et le désaccouplement des tubes pendant le service.

Les traineaux doivent recevoir une première couche de peinture antirouille et deux autres couches de peinture spéciale anticorrosive.

Le fournisseur doit donner des descriptions détaillées aux éléments de raccordement, éclaircir par des dessins indiquant les diamètres, longueurs hauteur du traineau etc...

3°) Pièces coudées.

Les pièces coudées de diamètres 1" (26/34) en acier galvanisé corps du Tube intérieur doit être lisse et ne présentant aucune bavure ni trace de coulage. Elles doivent être filetée suivant les règles de l'art. Le cintrage de ces coudes doit être fait avec un appareil cintréuse. Ces tubes doivent résister à une pression de 10 Kg/cm².

.../...

4°) Raccord express.

Les raccords express doivent être en bronze de 1" (26/34) comprenant 1/2 raccord taraudé femelle de 1" (26/34) pour montage sur tuyauterie et 1/2 à raccord cannelé pour montage du tuyau souple.

Ces raccords doivent être munis de joints en caoutchouc d'étanchéité résistant à une pression minimal de 10 kg/cm² et répondant aux normes techniques internationales.

5°) Colliers de serrage

Les colliers de serrage pour tube souple avec raccord cannelé doivent être en acier type ressort ou colliers similaires en acier galvanisé.

Le fournisseur doit fournir la quantité nécessaire de filace et de patte spéciale pour les parties filetés.

ARTICLE 3 : FINANCEMENT :

Les fournisseurs peuvent proposer un programme de financement objet de leur proposition.

A cette fin, le fournisseur recherchera et proposera à l'office de l'Elevage et des pâturages les modalités de financement de cette fourniture.

Les modalités proposées pour ce financement constitueront un engagement de la part du fournisseur.

Le programme de financement ainsi proposé par le fournisseur constituera un élément de choix non négligeable du fournisseur.

Les fournisseurs peuvent indiquer les possibilités de crédit qu'ils seront prêts à consentir en précisant le montant total, les échéances de remboursement, le taux d'intérêt annuel et le nombre d'année de grâce.

Le mode de financement doit être accepté et autorisé par le Ministère du plan et des Finances et la banque centrale de Tunisie.

.../...

ARTICLE 4 : VARIANTE :

Le fournisseur pourra présenter une ou plusieurs variantes de fonctionnement équivalent de la fourniture.

Cette variante doit apparaître d'une façon très nette et détaillée dans une rubrique jointe à l'offre et intitulée "variante".

ARTICLE 5 : ECHANTILLON DE FOURNITURE

Les fournisseurs doivent présenter avec la remise des offres un échantillon de leur matériel à savoir :

- Tube souple en P.E
- Raccord express
- Traineau complet
- Pièces soudées en acier galvanisé (avec chaînette d'accrochage)
le tout assemblé et monté

ARTICLE 6 : Délai de livraison

Le fournisseur doit livrer installé et essayé la totalité des fournitures sur les périmètres de chaonot et Loxine dans un délai de 2 deux mois à partir de la signature du marché.

ARTICLE 7 : Prix du marché

Le marché est passé à prix ferme, non révisable et non actualisable dans les conditions définies au présent article.

Les prix comprenant toutes les dépenses, frais d'assurance taxes fiscales, charges diverses, frais de douanes, frais généraux, bénéfice etc.....

ARTICLE 8 : Conditions générales de règlement.

Les conditions de paiement s'effectueront de la façon suivante :

- 10% d'acompte du montant total du marché après la notification du marché
- 10 % après la réception provisoire du matériel livré, installé et essayé sur les périmètres d'irrigation.
- 10% du montant total sera payé à la réception définitive. (Ce montant constitue la retenue de garantie)

.../...

ARTICLE 9 : Approvisionnement

Des acomptes sur approvisionnement de fourniture sur chantier pourront le cas échéant et après accord du maître de l'autre être réglés à l'Entreprise au fur et à mesure de leur approvisionnement sur chantier et sur justification du paiement du fournisseur fabriquant.

Ces acomptes seront de 10% du montant de la fourniture .

ARTICLE 10 : Garantie du matériel

Le fournisseur s'engage à livrer le matériel en état de fonctionnement normal et de le garantir contre tout vice de fabrication ou de montage pour une période de 12 Douze mois, ^{à partir} de la réception provisoire du matériel installé

Il s'engage à la remise en état de fonctionnement du matériel en cas de panne ou de vice de fabrication ou défaut de montage et de fonctionnement dans un délai ne dépassant pas un mois à partir de l'ordre de service adressé au fournisseur à ce sujet .

ARTICLE 11 - Cautionnement provisoire

Il est prévu un cautionnement provisoire de 3% du montant de l'offre global . Cette caution sera libellée sous forme d'une caution bancaire au profit de l'office de l'élevage et des pâturages et émise par une banque de premier ordre.

Au cas où le fournisseur ne sera pas retenu , la dite caution lui sera restituée dans le mois qui suit la décision du choix du fournisseur .

L'office de l'Elevage et des Pâturage disposera de la dite caution au cas où le soumissionnaire retenu avertis et ne se présente pas pour la signature du contrat à la date qui lui sera communiqué par l'O.E.P.

ARTICLE 12 : Cautionnement définitif

Il est prévu un cautionnement définitif de bonne fin d'exécution égale à 10 % de la valeur totale du marché . Cette caution sera libérée au profit de l'O.E.P. sous forme d'une garantie bancaire inconditionnelle payable sur première demande de l'O.E.P. et prorogable sur sa demande à ouvrir au plus tard une semaine à partir de la date de la signature du marché auprès de la banque nationale de Tunisie 19 Avenue de Paris - Tunis .

La main levée sur le cautionnement définitif sera effectué

.../...

ARTICLE 9 : Approvisionnement

Des accorptes sur approvisionnement de fourniture sur chantiers pourront le cas échéant et après accord du maître de l'autre être réglées à l'Entreprise au fur et à mesure de leur approvisionnement sur chantier et sur justification du paiement du fournisseur fabricant.

Ces accorptes seront de 10% du montant de la fourniture .

ARTICLE 10 : Garantie du matériel

Le fournisseur s'engage à livrer le matériel en état de fonctionnement normal et de se garantir contre tout vice de fabrication ou de montage pour une période de 12 Douze mois, ^{à partir} de la réception provisoire du matériel installé.

Il s'engage à la remise en état de fonctionnement du matériel en cas de panne ou de vice de fabrication ou défaut de montage et de fonctionnement dans un délai ne dépassant pas un mois à partir de l'ordre de service adressé au fournisseur à ce sujet .

ARTICLE 11 - Cautionnement provisoire

Il est prévu un cautionnement provisoire de 3% du montant de l'offre global . Cette caution sera libellée sous forme d'une caution bancaire au profit de l'office de l'Élevage et des pâturages et émise par une banque de premier ordre.

Au cas où le fournisseur ne sera pas retenu , la dite caution lui sera restituée dans le mois qui suit la décision du choix du fournisseur .

L'office de l'Élevage et des Pâturage disposera de la dite caution au cas où le soumissionnaire retenu avisé et ne se présente pas pour la signature du contrat à la date qui lui sera communiqué par l'O.E.P.

ARTICLE 12 : Cautionnement définitif

Il est prévu un cautionnement définitif de bonne fin d'exécution égale à 10 % de la valeur totale du marché . Cette caution sera libérée au profit de l'O.E.P. sous forme d'une garantie bancaire inconditionnelle payable sur première demande de l'O.E.P. et prorogable sur sa demande à ouvrir au plus tard une semaine à partir de la date de la signature du marché auprès de la banque nationale de Tunisie 19 Avenue de Paris - Tunis .

La main levée sur le cautionnement définitif sera effectuée

.../...

ARTICLE 9 : Approvisionnement

Des accorptes sur approvisionnement de fourniture sur chantiers pourront le cas échéant et après accord du maître de l'autre être réglées à l'Entreprise au fur et à mesure de leur approvisionnement sur chantier et sur justification du paiement du fournisseur fabricant.

Ces accorptes seront de 10% du montant de la fourniture .

ARTICLE 10 : Garantie du matériel

Le fournisseur s'engage à livrer le matériel en état de fonctionnement normal et de se garantir contre tout vice de fabrication ou de montage pour une période de 12 Douze mois, ^{à partir} de la réception provisoire du matériel installé.

Il s'engage à la remise en état de fonctionnement du matériel en cas de panne ou de vice de fabrication ou défaut de montage et de fonctionnement dans un délai ne dépassant pas un mois à partir de l'ordre de service adressé au fournisseur à ce sujet .

ARTICLE 11 - Cautionnement provisoire

Il est prévu un cautionnement provisoire de 3% du montant de l'offre global . Cette caution sera libellée sous forme d'une caution bancaire au profit de l'office de l'Élevage et des pâturages et mise par une banque de premier ordre.

Au cas où le fournisseur ne sera pas retenu , la dite caution lui sera restituée dans le mois qui suit la décision du choix du fournisseur .

L'office de l'Élevage et des Pâturage disposera de la dite caution au cas où le soumissionnaire retenu avisé et ne se présente pas pour la signature du contrat à la date qui lui sera communiqué par l'O.E.P.

ARTICLE 12 : Cautionnement définitif

Il est prévu un cautionnement définitif de bonne fin d'exécution égale à 10 % de la valeur totale du marché . Cette caution sera libérée au profit de l'O.E.P. sous forme d'une garantie bancaire inconditionnelle payable sur première demande de l'O.E.P. et prorogable sur sa demande à ouvrir au plus tard une semaine à partir de la date de la signature du marché auprès de la banque nationale de Tunisie 19 Avenue de Paris - Tunis .

La main levée sur le cautionnement définitif sera effectuée

.../...

à l'expiration de la période de garantie et après déduction éventuelle des pénalités prévues par ce présent cahier des charges .

ARTICLE 13 PENALITES

En cas de retard de livraison du matériel dans le délai prévu par le présent cahier des charges le fournisseur est passible d'une pénalité de 50 Dinars par jour. Les pénalités seront appliquées automatiquement après constatations du maître de l'oeuvre de ce retard ces constatations seront avisées par ordre de service..

ARTICLE 14 Conditions particulières.

Toutes les clauses des cahiers des charges techniques et financières relatives aux marchés publics en Tunisie et qui ne figurent pas au présent C.P.S seront automatiquement appliqués au présent marché.

ARTICLE 15 : Variation dans la masse des travaux

Les fournitures prévues par le présent cahier peuvent varier en plus ou en moins de 30% sans aucune variation dans le prix initial du marché .

ARTICLE 16 : Responsabilité décennale.

Par dérogation au décret n° 74 - 44 "Marchés Publics " L'Entrepreneur sera responsable des vices cachés de construction pendant dix ans à dater de la date de la réception provisoire.

La responsabilité de l'entrepreneur reste engagée au cas même qu'il n'aurait fait que suivre les ordres du maître d'oeuvre .

L'entrepreneur sera réputé être l'auteur du projet et remplira donc du point de vue responsabilité à la fois le rôle du bureau d'étude et de l'entrepreneur.

ARTICLE 17 : Paiement

Le comptable chargé du paiement est le directeur financier de l'office de l'Elevage et des Pâturages.

Le paiement sera effectué par des virements bancaires.

./...

ARTICLE 18 : Timbre et Enregistrement

Les frais de timbre et enregistrement du marché sont à la charge du fournisseur.

ARTICLE 19 : VALIDITE DU MARCHE-

Le présent marché ne sera valable qu'après approbation du conseil d'administration de l'Office de l'Elevage et des Pâturages.

TUNIS Le

LU ET ACCEPTE

LE SOUMISSIONNAIRE

VU et APPROUVE

Le Présent Directeur Général

DE L'O.E.P.

ARTICLE 18 : Timbre et Enregistrement

Les frais de timbre et enregistrement du marché sont à la charge du fournisseur.

ARTICLE 19 : VALIDITE DU MARCHE-

Le présent marché ne sera valable qu'après approbation du conseil d'administration de l'Office de l'Elevage et des Pâturages.

TUNIS Le

LU ET ACCEPTE

LE SOUMISSIONNAIRE

VU et APPROUVE

Le Présent Directeur Général

DE L'O.E.P.

111 BORDEREAU DES PRIX ET DEVIS ESTIMATIF

N° des Prix	Désignation de la Fourniture	Quantité	P. UNITAIRE D.T	Prix Total D.T
1	- Tube souple en polyéthylène type tricroflex DN : 25 mm le Mètre linéaire.	40.000		
2	- Collier de serrage pour tube souple pour tube DN : 25 mm L'Unité.....	800		
3	- Pièce coulée avec chaînette d'accrochage en Acier galvanisé de 1" (26/34) d'un côté lisse pour engagement dans la soupape existante et de l'autre côté fileté mâle pour montage du raccord express de 1" (26/34) la pièce.....	800		
4	- Paire de raccord express en bronze de 1" (26/34) comprenant 1/2 raccord taré de femelle de 1" (26/34) pour montage sur tuyauterie (pièces coulé) et 1/2 raccord cannellé pour montage du tuyau souple DN : 25 mm H compris joint en caoutchouc d'étanchéité plus 800 joints en caoutchouc pour raccord express de réserve..... la paire.....	1600		
	- Traineau pour irrigation par aspersion comportant deux skis 80 Cm de longueur chacun avec un écartement de 80 cm en viron (stabilité du tige charroiseur h = 1,40 m			

.../....

Le traineau doit comporter un tube coudé en acier galvanisé de 1" (26/34) filé à mâle d'un côté pour montage du raccord express et manchonné de l'autre côté pour recevoir le tige support d'arroseur existant h = 1,40 m, le tout relié au ski formant dans sa partie supérieure un collier guide pour le mon- tage et démontage du support d'arroseur y compris peinture montage installation essai et toute sujétion			
Le traineau	200		

Arrêt le Devis Estimatif à la somme de:

TUNIS, le
lu et Accepté
le soumissionnaire

Vu et Approuvé
Le Président Directeur Général
de l'Office de l'Elevage
et des Pâturages.

FIN

14

VUES